

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 Décembre 2018 à 18H00

Convocation du 26 novembre 2018

Ordre du jour :

- Présentation par l'architecte de la faisabilité des toilettes publiques.
- Délibération pour la demande de subvention DETR des toilettes publiques.
- Délibération des honoraires de l'architecte par rapport au projet des toilettes publiques.
- Compte rendu du Conseil du 22/10/2018.
- Délibération dépôt du permis de construire des vestiaires.
- Point sur le dossier de la crèche.
- Délibération sur l'achat supplémentaire de terrain pour la crèche.
- Délibération modification budgétaire d'imputation.
- Questions diverses.

Membres présents : Mrs : DAUGA Alain, GARD Christian, GERARD Christian, ESTIVAL Dominique, REVEILHAC Daniel, VAUDRON Pierre, SAINTE MARIE Anthony. Mr DELRIEU Laurent, GERARD Christian, VEDRUNE Alain

Mmes : BOUDOU Jeanine, LAMANILEVE Ginette, SATIAT Lucie, SCHOEFFEL Angéline.

Absents excusés : PICARD Sophie (pouvoir à Mr REVEILHAC Daniel),

1- Présentation par l'architecte de la faisabilité des toilettes publiques :

Mr STOCCO architecte est présent à la réunion du Conseil Municipal.

Le projet consiste à acheter deux cabines posées sur une chape. Ces cabines seront entourées de bardage bois ou de parpaings avec enduits.

Il va être demandé l'avis à l'architecte des bâtiments de France au sujet de l'entourage des cabines.

Le dossier de subvention DETR va être déposé.

L'emplacement prévu est le terrain situé à côté du lavoir, place du marché.

2- Délibération pour la demande de subvention DETR des toilettes publiques :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 contre

- Adopte le projet tel que défini précédemment pour la demande de subvention (bardage bois).

- Autorise M. le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de différents organismes.

3- Délibération des honoraires de l'architecte par rapport au projet des toilettes publiques :

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance de l'ensemble des documents du dossier et après en avoir délibéré avec 14 voix pour et 1 contre.

* ACCEPTE le montant des honoraires du cabinet LE 23 pour un montant de 4 097.60 € H.T.

* AUTORISE Mr le Maire à signer l'acte d'engagement.

4- Compte rendu du Conseil du 22/10/2018 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à formuler sur le précédent compte rendu. Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

5- Délibération dépôt du permis de construire des vestiaires et étude de sol:

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents sur le dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE M Le Maire à signer le dépôt de permis de construire pour rénovation et extension des vestiaires.

- AUTORISE M Le Maire à lancer un appel d'offre pour l'étude de sol pour le projet de rénovation et d'extension des vestiaires du stade.

6- Point sur le dossier de la crèche :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'historique de la crèche de Cardaillac pour la création d'une nouvelle crèche.

7- Délibération sur l'achat supplémentaire de terrain pour la crèche :

Reporté à la prochaine réunion pour faire suite à la réunion avec le grand Figeac prévue prochainement.

8- Délibération modification budgétaire d'imputation :

Vote à l'unanimité.

9- Questions diverses :

- Station d'épuration : les travaux avancent.
Il est prévu en raison des arrivées d'eau sur la station, de nettoyer les réseaux et de faire un passage de caméra pour déceler les infiltrations.

Prochain conseil le 17 décembre 2018 Séance levée à 20 h30.